



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 juillet 2008
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2008

15-18 septembre 2008

Point 9 de l'ordre du jour provisoire*

Plan stratégique à moyen terme : estimation financière pour la période 2008-2011**

Résumé

Par sa décision 2000/3 [E/ICEF/2000/8 (Part I)], le Conseil d'administration a décidé que le plan stratégique à moyen terme cesserait d'être un plan à horizon mobile d'une durée de quatre ans révisé tous les deux ans, pour porter désormais sur une période fixe de quatre ans. Un plan financier à moyen terme est présenté avec le plan stratégique à moyen terme. Les estimations sur la base desquelles est établi le plan financier sont revues et révisées chaque année.

Le présent document comporte les prévisions financières pour la période 2008-2011.

Il est prévu que l'aide aux programmes augmente graduellement durant ladite période. Cette croissance sera financée au moyen du solde cumulé des fonds et bénéficiera de la baisse des recettes escomptée durant la période. L'augmentation des ressources ordinaires au cours de la période à l'examen sera gérée dans le cadre de la politique d'allocation des fonds prélevés sur les ressources ordinaires approuvée par le Conseil d'administration en 1997 (décision 1997/18, E/ICEF/1997/12/Rev.1).

Le présent cadre de prévisions des recettes et des dépenses constitue une base permettant de déterminer le montant des demandes de ressources ordinaires à affecter aux programmes qui seront soumises pour approbation en 2009.

* E/ICEF/2008/16.

** La présentation du présent document a été retardée du fait qu'il a fallu tenir des consultations internes.



L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le cadre de prévisions financières portant sur la période 2008-2011 et d'approuver également l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 915 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2009, sous réserve que les ressources soient disponibles et que les présentes estimations financières demeurent valables.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Prévisions financières pour 2008-2011	1-36	3
A. Recettes	1-9	3
B. Dépenses	10-25	4
C. Constitution de réserves	26-30	6
D. Liquidités	31-32	7
E. Fonds d'affectation spéciale	33-36	8
II. Projet de décision	37	8
Tableaux*		
1. Prévisions de recettes de l'UNICEF		9
2. Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires et autres ressources		10
3. Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires		11
4. Prévisions financières de l'UNICEF – autres ressources		12
5. Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses année par année		13
6. Prévisions financières de l'UNICEF – services d'achat et fonds d'affectation spéciale		14

* Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours rigoureusement à la somme des chiffres partiels.

I. Prévisions financières pour 2008-2011

A. Recettes

1. Le tableau 1 présente les prévisions de recettes pour la période 2008-2011.
2. Les recettes totales devraient s'élever à 3 milliards 91 millions de dollars en 2008, ce qui représente une augmentation de 78 millions de dollars (soit 3 %) par rapport aux recettes globales effectives de 2007. Les prévisions de recettes concernant les années ultérieures font apparaître une augmentation constante. En 2011, on prévoit que le total des recettes se chiffrera à 3 milliards 504 millions de dollars.
3. On trouvera dans les paragraphes ci-après des informations relatives aux bases sur lesquelles ont été établies ces prévisions.

Ressources ordinaires

4. Les ressources ordinaires proviennent de trois sources : les gouvernements, le secteur privé et des sources diverses.
5. Selon les prévisions, les contributions des gouvernements au titre des ressources ordinaires s'élèveront en 2008 à 609 millions de dollars, soit une augmentation de 71 millions de dollars (13 %) par rapport à 2007, due à la hausse effective des contributions de certains donateurs. On prévoit des augmentations comprises entre 3 et 5 % pour les années ultérieures.
6. En ce qui concerne le secteur privé, les prévisions de recettes sont fondées sur le plan à moyen terme présenté dans le plan de travail et le projet de budget pour 2008 du programme « Collecte de fonds et partenariats privés » (E/ICEF/2008/AB/L.3) et sur les ajustements découlant de l'expérience et de la conjoncture récentes. Selon ces prévisions, les recettes provenant du secteur privé devraient atteindre 395 millions de dollars en 2008, contre 392 millions en 2007. Les années suivantes, elles devraient s'accroître de 6 à 7 %.
7. Les autres recettes comprennent les intérêts créditeurs, les gains ou pertes résultant des fluctuations des taux de change et les produits divers. D'après les prévisions, elles s'élèveront à 132 millions de dollars en 2008, ce qui représente une diminution de 44 millions de dollars (soit 25 %) par rapport à 2007. L'un des principaux facteurs contribuant à cette baisse est le déclin important du taux d'intérêt moyen sur les soldes en espèces. Parmi les produits divers au titre de l'année 2008, comme pour toutes les années paires, figurent les recettes tirées du règlement des engagements portant sur l'exercice biennal précédent. On prévoit peu de changements pour les années ultérieures, sauf en ce qui concerne les soldes des engagements.

Autres ressources

8. L'UNICEF reçoit des contributions au titre des autres ressources pour les programmes et les opérations de secours d'urgence des gouvernements et organisations intergouvernementales, du secteur privé ainsi que des dispositifs interorganisations, à savoir les institutions financières internationales, les mécanismes de financement commun et les programmes communs des Nations Unies. Les prévisions en ce qui concerne ces contributions ont été établies sur la

base d'analyses fournies par le Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics et le programme « Collecte de fonds et partenariats privés ».

9. On prévoit que les contributions au titre des autres ressources atteindront 1 milliard 955 millions de dollars en 2008, ce qui représente une augmentation de 48 millions de dollars (3 %) par rapport à 2007. Les années ultérieures, l'accroissement des recettes au titre des autres ressources devrait être compris entre 3 et 5 %.

B. Dépenses

10. Le tableau 2 récapitule les prévisions établies pour la période 2008-2011 en ce qui concerne les recettes provenant des ressources ordinaires et des autres ressources, les dépenses imputées sur l'ensemble de ces ressources ainsi que le solde des fonds et le solde en espèces.

11. Les prévisions des dépenses pour 2008 se chiffrent à 3 milliards 37 millions de dollars, un accroissement de 240 millions de dollars (9 %) par rapport aux dépenses effectives en 2007. Les prévisions de dépenses augmentent régulièrement en 2009 et en 2010 (de 5 et 4 % respectivement) et en 2011, le taux de croissance des dépenses passera à 8 %. D'ici à 2011, le montant total des dépenses devrait s'élever à 3 milliards 551 millions de dollars.

12. On trouvera dans les paragraphes ci-après des informations concernant les bases sur lesquelles ont été établies ces prévisions.

Ressources ordinaires

13. Le tableau 3 récapitule les prévisions pour la période 2008-2011 en ce qui concerne les recettes provenant des ressources ordinaires et les dépenses imputées sur ces dernières ainsi que le solde des fonds et le solde en espèces.

14. Les dépenses imputées sur les ressources ordinaires entrent dans deux catégories : l'aide aux programmes et le budget d'appui.

Aide aux programmes

15. On prévoit que l'aide aux programmes augmentera régulièrement et passera de 778 millions de dollars en 2008 à 946 millions en 2011. Cette croissance sera financée au moyen du solde cumulé des fonds et bénéficiera de la hausse progressive des recettes prévues durant la période 2008-2011. Les prévisions tiennent compte du délai requis pour mettre en place les capacités nécessaires à une telle expansion des programmes.

16. L'augmentation des ressources ordinaires au cours de la période à l'examen sera gérée dans le cadre de la politique d'allocation des fonds prélevés sur les ressources ordinaires approuvée par le Conseil d'administration.

17. Le tableau 5 montre comment les dépenses au titre des programmes approuvés, nouveaux et futurs seront échelonnées annuellement au cours de la période 2008-2011.

18. Il indique en outre que, au début de 2008, le solde des engagements au titre des programmes dont le coût est imputé sur les ressources ordinaires aux fins d'exécution dans le cadre de programmes pluriannuels se chiffrait à 2 milliards 47 millions de dollars à compter de 2008. Le montant des programmes dont le coût sera imputé sur les ressources ordinaires demandé au Conseil d'administration en 2008 s'élève à 645 millions de dollars.

19. Un budget de 915 millions de dollars au titre des programmes dont le coût sera imputé sur les ressources ordinaires doit être soumis pour approbation au Conseil d'administration en 2009. Ce montant sera régulièrement examiné et ajusté en fonction des prévisions de recettes les plus récentes.

Budget d'appui

20. Le montant net du budget d'appui s'obtient en déduisant les montants mis en recouvrement du montant brut.

21. Le montant net des dépenses imputées sur le budget d'appui pour 2008, à savoir 336 millions de dollars, est tiré du budget d'appui biennal (E/ICEF/2008/AB/L.1), qui a été approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2008. Le montant net des prévisions de dépenses à imputer sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, y compris les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU, s'élève à 715 millions de dollars. L'augmentation prévue pour cet exercice s'explique par l'investissement à réaliser afin que l'UNICEF se dote des capacités de base lui permettant d'assurer un appui administratif et d'exercer un contrôle en ce qui concerne les activités au titre des programmes, lesquelles ont connu une forte expansion au cours de ces dernières années et devraient continuer à prendre de l'ampleur. Comme l'indique le budget d'appui biennal (E/ICEF/2008/AB/L.1), en termes d'utilisation de l'ensemble des ressources, la proportion de fonds qu'il est proposé d'allouer au budget d'appui biennal, y compris les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU, passera de 14,7 % en 2006-2007 à 12,2 % en 2008-2009. Sur le montant total des ressources, 87,8 % iront aux programmes, 11,9 % au budget d'appui biennal et 0,3 % aux dépenses de sécurité prescrites par l'ONU.

22. Les dépenses de sécurité prescrites par l'ONU, qui incombent à l'UNICEF en vertu de l'accord de partage des coûts et font l'objet d'une ligne budgétaire distincte, ne devraient pas dépasser 13 millions de dollars durant toute la période à l'examen.

Sécurité de l'UNICEF

23. Une demande de financement, à hauteur de 21 millions de dollars, sera soumise au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008 aux fins des initiatives de sécurité de l'UNICEF financées par prélèvement sur les ressources ordinaires. Ce montant vient s'ajouter aux dépenses de sécurité prescrites par l'ONU. Il est prévu que sur les 21 millions demandés, 7 millions seront dépensés en 2008 et les 14 millions restants en 2009.

Autres ressources

24. Le tableau 4 récapitule les prévisions pour la période 2008-2011 en ce qui concerne les recettes provenant des autres ressources, les dépenses imputées sur ces dernières ainsi que le solde des fonds et le solde en espèces.

25. Les prévisions concernant les dépenses au titre des programmes imputées sur les autres ressources sont fondées sur les prévisions de recettes et le solde disponible des fonds. On compte que l'aide aux programmes financés au moyen des ressources ordinaires augmentera régulièrement pour passer de 1 milliard 231 millions de dollars en 2008 à 1 milliard 461 millions de dollars en 2011. L'aide aux programmes de secours d'urgence devrait s'élever à 651 millions de dollars en 2008, soit 6 % de moins que les dépenses réelles en 2007 au titre de l'assistance aux programmes de secours d'urgence, qui s'élevaient à 693 millions de dollars. Bien que ces chiffres soient en légère diminution par rapport à 2007, ils se fondent sur le renforcement important de l'aide aux programmes de secours d'urgence décidé à la suite des catastrophes naturelles de 2004. Les dépenses effectives pour les secours d'urgence sont passées de 359 millions en 2004 à 666 millions de dollars en 2005. L'aide aux programmes d'urgence devrait dans un premier temps diminuer de 651 millions en 2008 à 625 millions de dollars en 2009, soit 4 %, après quoi elle devrait augmenter, passant de 659 millions en 2010 à 704 millions de dollars en 2011.

C. Constitution de réserves

Assurance maladie après la cessation de service

26. En 2005, l'UNICEF a participé à une étude actuarielle qui a estimé les engagements de l'UNICEF en matière d'assurance maladie après la cessation de service à 292 millions de dollars. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2007/16, et en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, un actuaire-conseil a été engagé pour procéder à une étude actuarielle de l'étendue des charges de l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2007. Il ressort de cette étude que les charges à payer par l'UNICEF au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élevaient à 483 millions de dollars au 31 décembre 2007, ce qui représente une augmentation de 191 millions de dollars par rapport à la dernière étude actuarielle menée en 2005. Cette augmentation peut être imputée à un certain nombre de facteurs, notamment l'accroissement du nombre de personnes pouvant bénéficier de l'assurance maladie après la cessation de service, un taux d'inflation des coûts médicaux plus élevé que le taux général d'inflation et un accroissement du nombre de demandes de remboursement.

27. Avec l'approbation du Conseil d'administration, l'UNICEF a établi en 2003 une réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (E/ICEF/2003/AB/L.7, décision 2003/11) afin de commencer à financer ce type d'obligation. Grâce aux virements réguliers approuvés par le Conseil d'administration, le solde de la réserve au titre de l'assurance maladie après la cessation de service s'élevait au 31 décembre 2007 à 150 millions de dollars. Cette réserve représentait, selon l'étude actuarielle de 2005, 51 % des obligations en la matière, soit 292 millions, et son niveau de financement était meilleur que celui d'autres organismes des Nations Unies à la même époque. Il ressort toutefois de la

nouvelle étude actuarielle de 2007, publiée en avril 2008, que l'accroissement important des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service signifie que l'UNICEF ne peut financer à ce jour que 31 % de ses obligations en la matière. Bien que ce niveau de financement demeure meilleur que celui d'autres organismes des Nations Unies, l'UNICEF propose de continuer à effectuer des virements annuels de 30 millions de dollars sur la réserve pour ce type d'assurance au cours de la période 2008-2011.

28. Comme l'a noté l'Assemblée générale dans sa résolution 61/264, les Normes comptables internationales du secteur public exigent de faire figurer dans les états financiers le montant des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et la valeur des prestations futures, et cette règle est applicable qu'elles soient financées ou non par capitalisation.

Autres réserves

29. Avec l'approbation du Conseil d'administration, l'UNICEF a établi des réserves sur des fonds au titre des locaux à usage de bureaux et des logements (E/ICEF/1990/13, décision 1990/26), des obligations relatives à la cessation de service et au licenciement (E/ICEF/2006/ AB/L.1, décision 2006/02) et des services d'achat (E/ICEF/1993/AB/L.11 et E/ICEF/1993/AB/L.14, décision 1993/19).

30. À la fin de 2007, les soldes des fonds pour les locaux à titre de bureaux et les logements et les obligations relatives à la cessation de service et au licenciement et de la réserve pour les services d'achat s'élevaient à 27 millions, 18 millions et 2 millions de dollars, respectivement. À cette même date, le solde du fonds pour les locaux à titre de bureaux et les logements se composait de 9 millions en liquide et 18 millions en terres, bâtiments et logements.

D. Liquidités

Ressources ordinaires

31. La politique de l'UNICEF en matière de liquidités recommande un solde minimum de fin d'exercice en espèces convertibles équivalant à 10 % des prévisions de recettes au titre des ressources ordinaires pour l'année suivante. Dans sa décision 2003/8 (E/ICEF/2003/9/Rev.1), le Conseil d'administration a décidé que l'UNICEF devrait continuer de gérer ses liquidités conformément à cette politique. Les prévisions en espèces au titre des ressources ordinaires figurant dans le tableau 3 confirment que les liquidités seront suffisantes pour couvrir les dépenses imputées sur les ressources ordinaires durant la période 2008-2011.

Autres ressources

32. Les fonds alloués aux programmes financés au moyen des autres ressources sont en général intégralement mobilisés, les contributions des donateurs étant reçues en totalité avant le début de l'exécution. En conséquence, le solde en espèces en fin d'exercice au titre des autres ressources par rapport aux recettes est normalement supérieur à celui des ressources ordinaires. En outre, le solde en espèces en fin d'exercice peut varier fortement en fonction du moment où les fonds sont disponibles et de celui où débute l'exécution des programmes.

E. Fonds d'affectation spéciale

33. Le tableau 6 présente les prévisions concernant les montants à recevoir au titre des fonds d'affectation, les décaissements et les soldes pour la période 2008-2011.

34. Les fonds d'affectation spéciale sont des ressources constituées à des fins déterminées, confiées à l'UNICEF par diverses entités, y compris des gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, pour couvrir principalement le coût des achats de biens et services effectués par l'UNICEF pour le compte de ces entités. Ils comprennent également les fonds alloués par les donateurs pour couvrir les dépenses afférentes aux administrateurs auxiliaires.

35. Conformément à l'article 5.3 du Règlement financier de l'UNICEF, les fonds d'affectation spéciale ne font pas partie des recettes du Fonds. On les comptabilise par conséquent afin de les distinguer des fonds qui font partie des recettes et qui servent à financer les programmes approuvés par le Conseil d'administration.

36. Les recettes au titre des fonds d'affectation spéciale au cours de la période à l'examen devraient se chiffrer au total à 3 milliards 384 millions (2008 : 770 millions; 2009 : 893 millions; 2010 : 858 millions; et 2011 : 863 millions) et les décaissements à 3 milliards 261 millions (2008 : 731 millions; 2009 : 838 millions; 2010 : 843 millions; et 2011 : 849 millions). Les diminutions initiales prévues pour les recettes, les décaissements et les soldes s'expliquent par le réaménagement de l'accord de gestion financière conclu avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination. Les fonds qui étaient précédemment confiés à l'UNICEF en vue de financer les services d'achat sont désormais versés directement aux fournisseurs par cette entité.

II. Projet de décision

37. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision ci-après :

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* des prévisions financières (E/ICEF/2008/AB/L.5) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières portant sur la période 2008-2011 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 915 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2009, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les présentes révisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* le virement annuel de 30 millions de dollars sur la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service pour la période 2010-2011.

Tableau 1
Prévisions de recettes de l'UNICEF

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan</i> 2007	<i>Montants</i> <i>effectifs</i> 2007	2008	2009	2010	<i>Plan</i> 2011
Ressources ordinaires						
Gouvernements	527	538	609	642	674	698
Secteur privé	396	392	395	423	448	474
Autres recettes	130	176	132	111	134	118
Total, ressources ordinaires	1 053	1 106	1 136	1 176	1 256	1 290
Croissance en pourcentage			3	3	7	3
Autres ressources						
Fonds ordinaires						
Gouvernements	823	905	893	929	975	1 020
Secteur privé	352	415	348	343	374	406
Mécanismes interorganisations	97	59	56	61	67	73
Total partiel, programmes	1 272	1 379	1 297	1 333	1 416	1 499
Croissance en pourcentage			(6)	3	6	6
Secours d'urgence						
Gouvernements	371	292	339	348	349	369
Secteur privé	148	61	141	149	157	168
Mécanismes interorganisations	156	175	178	178	178	178
Total partiel, secours d'urgence	675	528	658	675	684	715
Croissance en pourcentage			25	3	1	5
Total, autres ressources	1 947	1 907	1 955	2 008	2 100	2 214
Croissance en pourcentage			3	3	5	5
Total, recettes	3 000	3 013	3 091	3 184	3 356	3 504
Croissance en pourcentage			3	3	5	4

Tableau 2

Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires et autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2007</i>	<i>Montants effectifs 2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>Plan 2011</i>
1. Recettes	3 000	3 013	3 091	3 184	3 356	3 504
Croissance en pourcentage			3	3	5	4
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes	2 502	2 517	2 660	2 779	2 888	3 111
Croissance en pourcentage – aide aux programmes			6	4	4	8
c) Montant net du budget d'appui biennal	289	240	336	353	380	406
d) Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	10	13	13	13	13
e) Sécurité de l'UNICEF	–	–	7	14	–	–
Croissance en pourcentage – budget d'appui net et dépenses de sécurité prescrites par l'ONU			43	7	3	7
f) Sommes passées par profits et pertes et charges diverses	7	14	5	5	5	5
Total partiel, dépenses (hors remboursements)	2 811	2 781	3 021	3 164	3 286	3 535
g) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	13	16	16	16	16	16
Total, dépenses	2 824	2 797	3 037	3 180	3 302	3 551
Croissance en pourcentage			9	5	4	8
3. Recettes moins dépenses	176	216	54	4	54	(47)
4. Soldes des réserves et des fonds en début d'exercice	2 423	2 423	2 641	2 697	2 703	2 759
5. Accroissement des réserves	2	2	2	2	2	2
6. Soldes des réserves et des fonds en fin d'exercice	2 601	2 641	2 697	2 703	2 759	2 714
Se répartissant comme suit :						
7. Montant net des éléments d'actifs	318	281	285	287	290	292
8. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	2 270	2 347	2 399	2 403	2 456	2 409
b) Monnaies non convertibles	13	13	13	13	13	13
Total, solde en espèces	2 283	2 360	2 412	2 416	2 469	2 422
9. Réserves constituées						
a) Assurance maladie après la cessation de service	150	150	180	210	240	270
b) Locaux à usage de bureaux et logements	11	27	27	27	27	27
c) Obligations relatives à la cessation de service et au licenciement	18	18	18	18	18	18
d) Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Total, réserves constituées	181	197	227	257	287	317
10. Montant total de l'encaisse	2 102	2 163	2 185	2 159	2 182	2 105

Tableau 3
Prévisions financières de l'UNICEF – ressources ordinaires
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2007</i>	<i>Montants effectifs 2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>Plan 2011</i>
1. Recettes	1 053	1 106	1 136	1 176	1 256	1 290
Croissance en pourcentage			3	4	7	3
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes	697	743	778	841	872	946
Croissance en pourcentage – aide aux programmes			5	8	4	8
c) Montant net du budget d'appui biennal	289	240	336	353	380	406
d) Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	10	13	13	13	13
e) Sécurité de l'UNICEF	–	–	7	14	–	–
Croissance en pourcentage – montant net du budget d'appui et dépenses de sécurité prescrites			43	7	3	7
f) Sommes passées par profits et pertes et charges diverses	1	1	1	1	1	1
Total partiel, dépenses (hors remboursements)	1 000	994	1 135	1 222	1 266	1 366
g) Dépenses imputées sur le budget d'appui/remboursements	13	16	16	16	16	16
Total, dépenses	1 013	1 010	1 151	1 238	1 282	1 382
Croissance en pourcentage			14	8	4	8
3. Recettes moins dépenses	40	96	(15)	(62)	(26)	(92)
4. Solde des réserves et fonds en début d'exercice	933	933	1 031	1 018	958	934
5. Accroissement des réserves	2	2	2	2	2	2
6. Solde des réserves et des fonds en fin d'exercice	975	1 031	1 018	958	934	844
Se répartissant comme suit :						
7. Montant net des éléments d'actifs	242	207	210	212	214	216
8. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	720	811	795	733	707	615
b) Monnaies non convertibles	13	13	13	13	13	13
Total, solde en espèces	733	824	808	746	720	628
9. Réserves constituées						
a) Assurance maladie après la cessation de service	150	150	180	210	240	270
b) Locaux à usage de bureaux et logement	11	27	27	27	27	27
c) Obligations relatives à la cessation de service et au licenciement	18	18	18	18	18	18
d) Services d'achat	2	2	2	2	2	2
Total, réserves constituées	181	197	227	257	287	317
10. Montant total de l'encaisse	552	627	581	489	433	311

Tableau 4
Prévisions financières de l'UNICEF – autres ressources
 (En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2007</i>	<i>Montants effectifs 2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>Plan 2011</i>
1. Recettes	1 947	1 907	1 955	2 008	2 100	2 214
Croissance en pourcentage			2	3	5	5
2. Dépenses						
a) Aide aux programmes – fonds ordinaires	1 067	1 081	1 231	1 313	1 357	1 461
Croissance en pourcentage			14	7	3	8
b) Aide aux programmes – secours d'urgence	738	693	651	625	659	704
Croissance en pourcentage			(6)	(4)	5	7
c) Sommes passées par pertes et profits et charges diverses	6	13	4	4	4	4
Total, dépenses	1 811	1 787	1 886	1 942	2 020	2 169
Croissance en pourcentage			6	3	4	7
3. Recettes moins dépenses	136	120	69	66	80	45
4. Soldes des fonds en début d'exercice	1 490	1 490	1 610	1 679	1 745	1 825
5. Soldes des fonds en fin d'exercice	1 626	1 610	1 679	1 745	1 825	1 870
Se répartissant comme suit :						
6. Montant net des éléments d'actif	76	74	75	75	76	76
7. Solde en espèces en fin d'exercice						
a) Monnaies convertibles	1 550	1 536	1 604	1 670	1 749	1 794
b) Monnaies non convertibles	–	–	–	–	–	–
Total, solde en espèces	1 550	1 536	1 604	1 670	1 749	1 794

Tableau 5
**Ressources ordinaires : échelonnement des prévisions de dépenses
 année par année**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2008	2009	2010	2011	Au-delà de 2011	Total des recommandations
Programme						
1. Soldes inutilisés de montants approuvés antérieurement	685	436	319	231	376	2 047 ^a
2. Programmes à soumettre à l'approbation du Conseil d'administration en 2008	14	266	116	99	150	645
3. Programmes à préparer pour les sessions de 2009 du Conseil d'administration		54	336	160	365	915
4. Programmes à préparer pour les futures sessions du Conseil d'administration			14	364	2 080	2 458
5. Montant mis en réserve	46	52	54	59		
6. Montant estimatif de l'allocation au titre des recettes nettes provenant de la vente de cartes de vœux dans les pays bénéficiant de programmes de l'UNICEF	3	3	3	3		
Total partiel, aide aux programmes	748	811	842	916		
7. Ressources supplémentaires au titre des secours d'urgence	30	30	30	30		
8. Sécurité de l'UNICEF	7	14	0	0		
Budget d'appui						
9. Montant net	336	353	380	406		
10. Dépenses de sécurité prescrites par l'ONU	13	13	13	13		
Divers						
11. Sommes passées par profits et pertes et divers	1	1	1	1		
12. Dépenses imputées sur le budget d'appui/ remboursements	16	16	16	16		
Total, dépenses	1 151	1 238	1 282	1 382		

^a À l'exclusion du solde inutilisé de 13 millions de dollars susceptible d'être annulé lorsque les comptes des cycles de programmation antérieurs seront apurés.

Tableau 6
Prévisions financières de l'UNICEF – services d'achat et fonds d'affectation spéciale

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Plan 2007</i>	<i>Montants effectifs 2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>Plan 2011</i>
1. Solde d'ouverture :						
Services d'achat	205	205	241	278	327	331
Autres activités	118	118	63	65	71	82
Total partiel	323	323	304	343	398	413
2. Encaissement :						
Services d'achat	588	704	685	810	775	780
Autres activités	79	77	85	83	83	83
Total partiel	667	781	770	893	858	863
3. Décaissements :						
Services d'achat	615	668	648	761	771	777
Autres activités	146	132	83	77	72	72
Total partiel	761	800	731	838	843	849
4. Solde de clôture :						
Services d'achat	178	241	278	327	331	334
Autres activités	51	63	65	71	82	93
Total partiel	229	304	343	398	413	427